

Le 08 février 2021

À toutes les fabriques

Objet : Rapport annuel 2020

Messieurs les curés et les administrateurs,
Mesdames et Messieurs les marguilliers
et les responsables de la comptabilité

Nous vous transmettons le formulaire diocésain ***Rapport annuel 2020*** pour vous permettre de finaliser vos rapports annuels pour l'année 2020. Ce formulaire combine ***le rapport financier pour l'exercice clôt le 31 décembre 2020, le rapport pour la contribution diocésaine et le rapport des messes célébrées***. Nous vous prions de le remplir et de le retourner à servicesfabriques@diocesemontreal.org, **au plus tard le 31 mars 2021**.

Comme par le passé, il vous est demandé de **faire signer la page de présentation et d'en transmettre une copie distincte** en même temps que votre rapport annuel dûment complété. Cette page de présentation pourrait être envoyée de même par télécopieur au **514 925 4327**.

Nouveautés

Nous attirons votre attention sur quelques petits changements qui ont été intégrés à ce formulaire :

- Nouvel onglet « Questionnaire ». Veuillez S.V.P. y répondre, même si vous l'avez déjà fait l'an dernier ;
- Un poste distinct aux états financiers (203) pour enregistrer le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) ;
- Un poste distinct aux états financiers (466) pour enregistrer le Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) ;
- Un poste distinct aux états financiers (503) pour enregistrer **(en négatif)** la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) ;
- Un poste distinct aux états financiers (564) pour enregistrer les dépenses reliées à la COVID-19 (produits sanitaires, signalisation, etc.). Vous pouvez déduire ces dépenses du calcul de la contribution diocésaine, **mais seulement si** vous nous faites parvenir vos pièces justificatives ;
- Nouvel onglet « 11-Locaux à louer ».

Veillez également porter attention aux éléments suivants:

- Ligne 108 pour enregistrer le solde de crédit de contribution diocésaine ;
- Ligne 204 pour enregistrer le solde de la contribution diocésaine à payer ;
- Deux lignes à l'annexe 8 (contribution diocésaine) pour prendre en compte l'incidence des soldes précédents accumulés.

En conséquence, vous devez utiliser systématiquement le formulaire qui vous est envoyé. Les rapports produits sur un ancien formulaire ne seront pas acceptés.

Rappel

A titre de rappel, vous devez produire les formulaires suivants et les transmettre aux deux paliers du gouvernement, **avant le 30 juin 2021**, en y joignant votre rapport annuel approuvé:

- **Gouvernement du Québec** : Formulaire **TP-985.22**.
(Formulaire disponible sur le site Web à l'adresse suivante :
<https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/tp-985.22/>);
- **Gouvernement du Canada** : Formulaire **T3010**.
(Formulaire disponible sur le site Web à l'adresse suivante :
<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/formulaires/t3010.html>).

Important

Les copies des deux formulaires **TP-985.22** et **T3010** doivent également être transmises au département des services aux fabriques lors de leur envoi aux gouvernements.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par courriel à l'adresse suivante :
servicesfabriques@diocesemontreal.org.

Nous vous remercions pour votre collaboration,



Laura Rochford, CPA, CA
Directeur financier et économiste diocésain